

CABINET DU MAIRE

DIRECTION

Tél. : 0594.39.70.46

Fax : 0594.30.03.20

[cabinet@ville-cayenne.fr](mailto:cabinet@ville-cayenne.fr)

Réf. Interne : LE/CAB/02785

Cayenne, le 06 FEV. 2018

*Madame le Maire de la ville de Cayenne  
Chevalier de l'ordre national  
de la Légion d'Honneur  
Présidente de la Communauté d'agglomération  
du centre littoral de Guyane*

A

**Monsieur Jacques MEZARD**

Ministre de la cohésion des territoires  
72, rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**

Ministre de l'Education nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Messieurs les Ministres,

L'académie de Guyane sera, ce jour, le lieu d'une large mobilisation de certains établissements scolaires de la ville de Cayenne et d'autres territoires communaux. Cette mobilisation gagne en ampleur et en intensité depuis plusieurs jours. Elle s'exprime en réaction contre la violence, l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans les collèges et les lycées et leurs abords.

La situation dans certains établissements se dégrade depuis plusieurs années déjà, malgré différentes initiatives notamment par la mise en œuvre de conventions 'EVIDENCE' qui se généralisent. Elle doit être considérée avec précaution et gravité afin d'apporter des correctifs immédiats en ressource humaine puis des réponses innovantes de médiation pour une action en profondeur.

Les revendications portées par la communauté éducative au sens large sont toutes légitimes à mes yeux tant l'enjeu de l'éducation des jeunes générations est prioritaire dans un espace français si singulier par sa dynamique et sa courbe démographique.

Il faut donc à mon sens, que le Gouvernement s'engage dès aujourd'hui à prendre les décisions et les mesures nécessaires afin de satisfaire l'ensemble des revendications formulées. Je soutiens en particulier le renforcement des ressources éducatives pour l'emploi de 150

assistants d'éducation et de 30 conseillers principaux d'éducation ; ceci dans le but bien compris d'assurer un encadrement plus resserré des collégiens et des lycéens avec leurs familles.

Dans une perspective d'accompagnement renforcé des élèves et des parents, il est utile de se donner les moyens d'expérimenter et d'innover dans le champ de la médiation sociale en milieu scolaire.

Une expérimentation de médiation sociale en milieu scolaire dans 6 établissements se déroule en Guyane à l'issue d'une expérimentation nationale entre 2012 et 2014. Celle-ci a fait comme vous le savez, l'objet d'une évaluation positive permettant son déploiement en particulier dans les quartiers prioritaires. L'approche globale qui caractérise ce dispositif est intéressante dans le cas guyanais, car elle doit permettre d'agir avec et pour l'ensemble des parties prenantes du milieu scolaire (élèves, équipes éducatives, familles) et en partenariat avec les différents acteurs présents dans l'environnement des élèves et des établissements.

La situation qui est décrite par les acteurs de la mobilisation actuelle nous invite à accélérer ici ce dispositif de médiation sociale en milieu scolaire. Cela devrait se penser au cas par cas, selon la nature des faits sociaux observés en distinguant bien les formes d'intervention les plus appropriées.

En effet, face aux besoins de l'éducation et aux défis de la massification, il convient d'agir de manière intelligente et territorialisée. Les situations sur le territoire guyanais qui sont variées appellent des réponses elles-mêmes différenciées selon les problématiques locales de zones urbaines, en transition, rurales ou isolées.

En renouvelant mon soutien aux acteurs mobilisés pour faire de l'éducation la grande priorité pour le territoire guyanais, je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma haute considération.

Le Maire

La Présidente de la CACL



Marie-Laure PHINERA-HORTH

Copie à :

- M. le Premier Ministre
- Mme la Ministre de l'Outre-Mer
- M. le Préfet de région Guyane,
- M. le Recteur de l'Académie de Guyane

